LiftMaster distribué par ZeroDocs.com

**SECTION 28 10 00 – CONTRÔLE D’ACCÈS**

 GÉNÉRALITÉS

 EXIGENCES ADMINISTRATIVES

 Conférence de pré-installation :

 Présence : [Architecte,] [Maître d’ouvrage,] [Entrepreneur,] [Directeur de la construction,] installateur et corps de métiers connexes.

 Examen : Les conditions du projet, les exigences du fabricant, la livraison et l’entreposage, la mise en place et l’ordonnancement, ainsi que la protection des travaux terminés.

 SOUMISSIONS

 Soumissions d’action :

 Dessins d’atelier : Illustrer les produits, l’installation et la relation avec la construction adjacente.

 Données sur le produit : Données descriptives du fabricant et caractéristiques des produits pour les panneaux métalliques et la sous-couche.

 Échantillons : [Échantillons de sélection] [Échantillons de vérification].

 Documents d’information :

 Certificat de conformité : Certificat attestant que les produits installés répondent aux exigences de conception et de performance spécifiées.

 Soumissions de clôture :

 Données de fonctionnement et d’entretien

 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

 Qualifications [du fabricant] [de l’installateur] : Minimum [2] [\_\_] ans d’expérience dans les travaux de la présente Section.

 GARANTIE

 Garantie de 2 ans du fabricant pour le système d’entrée/accès téléphonique et de contrôle du périmètre.

 PRODUITS

 FABRICANTS

 Les documents contractuels sont basés sur les produits de LiftMaster.  [www.liftmaster.com](http://www.liftmaster.com/)

 Substitutions : [Consultez la Division 01.] [Non autorisé.]

 COMPOSANTS – SYSTÈME DE CONTRÔLE D’ACCÈS

 Lecteurs d’étiquettes de véhicules et d’identification par radiofréquence (RFID) à longue portée :

 Modèle : LMSC 1000.

 Étiquettes : [RFID à double usage pour pare-brise ou phare] [Crochet de RFID pour rétroviseur].

 Homologué par UL.

 Conforme à la FCC et à Industrie Canada.

 EXÉCUTION

 INSTALLATION

 Installer conformément aux instructions du fabricant et aux dessins d’atelier approuvés.

 ACTIVITÉS DE CLÔTURE

 Démonstration : Démontrer le fonctionnement du système au propriétaire.

 ENTRETIEN

 Service d’entretien : Fournir le service et l’entretien des systèmes de contrôle d’accès pour une période de 3 mois après la date d’achèvement substantiel.

 FIN DE LA SECTION